

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20210408-2021-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Publication : 15/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

## Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021  
 Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
 Afférents au Conseil Communautaire : 41  
 En exercice : 41  
 Qui ont pris part à la délibération : 26  
 Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À dix-huit heures et cinquante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

**Procurations de** : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-024**  
**Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-36 et L. 2312-1, ainsi que D. 2312-3 ;  
 Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 10 décembre 2020 ;

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédent l'examen du budget ;

Considérant que ce débat est obligatoire pour COTELUB dans la mesure où elle comprend une commune de plus de 3 500 habitants ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote mais qu'il doit être pris acte de ce débat par délibération ;

Considérant que ce débat se fait au regard du rapport d'orientation budgétaire joint dont Monsieur le rapporteur donnera lecture ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire et du débat sur ce dernier.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir débattu :

- **Prend acte** du rapport d'orientation budgétaire et du débat sur ce dernier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH  
 Président

